

MES PIEDS FACE AU DIABÈTE

Lors du premier rendez-vous avec votre pédicure-podologue AVEC OU SANS ORDONNANCE, celui-ci va effectuer un bilan, comprenant plusieurs tests pour évaluer l'atteinte du diabète au niveau des pieds et vous donnera des conseils adaptés aux pieds diabétiques.



**CE BILAN EST PRIS EN CHARGE
PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE 1/AN.**

GRADE 0

Pas de problème de sensibilité, ouf tout va bien mais je n'oublie pas de **prendre soin de mes pieds !**



**PAS DE PRISE EN CHARGE
DE SOIN DE PEDICURIE
PAR LA SECURITE SOCIALE.**

GRADE 1

Début de perte de sensibilité, **il faut être vigilant.**



GRADE 2

Perte de sensibilité associée à une/des déformation(s) du pied et/ou associée à une pathologie des artères des membres inférieurs. **Une surveillance régulière doit être mise en place.**



**PRISE EN CHARGE
DE 5 SEANCES
DE PEDICURIE
PAR AN.**

GRADE 3

Antécédent d'ulcération du pied évoluant depuis plus de 4 semaines et/ou amputation localisée aux membres inférieurs. **Une surveillance accrue doit être mise en place**



**PRISE EN CHARGE
DE 6 À 8 SEANCES
DE PEDICURIE
PAR AN.**

CETTE VISITE EST À RENOUVELER TOUS LES ANS

Nb : Veuillez à avoir votre attestation ALD sur vous, votre professionnel de santé peut être amené à vous la demander.